

D'Ieteren Group SA
Siège social: 50 Rue du Mail, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0403.448.140 – RPM Bruxelles
(la "Société")

VOTE PAR PROCURATION

Le/la soussigné(e)

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège social.....

ci-après représenté(e) par
(nom, prénom et qualité du représentant) qui déclare et garantit par la présente à la Société avoir les
pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du (de la) soussigné(e),

propriétaire à la date d'enregistrement du jeudi 22 mai 2025 à 24h (heure belge) de
actions nominatives/dématérialisées¹ de la Société, détenues auprès de l'institution financière
....., avec lesquelles il/elle déclare participer à l'Assemblée,

constitue par la présente pour mandataire spécial (une seule personne peut être désignée), avec faculté
de substitution :

Nom :

Adresse :

aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le **jeudi 5
juin 2025 à 15 heures** au siège social en vue de présenter les points à l'ordre du jour ci-annexé et voter
en son nom selon les instructions reprises ci-après :

¹ Prière de biffer la mention inutile

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE^(*)

Point 1 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 2 ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 3 ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 4 ☐ pour ☐ contre ☐ abstention
Point 5 ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 6 (administrateurs) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 6 (commissaire) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention Point	Point 7 (HECHO SRL) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention
Point 7 (Olivier Chapelle SRL) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 7 (Norawild SRL) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 7 (Alcamara BV) ☐ pour ☐ contre ☐ abstention	Point 8 ☐ pour ☐ contre ☐ abstention

(*) Prière de cocher la case de votre choix

A défaut d'instructions de vote claires au regard des décisions proposées, le mandataire est réputé voter en faveur de celles-ci.

En outre, le mandataire sera habilité à signer tous acte, procès-verbal, liste de présence et en général, faire le nécessaire pour l'Assemblée ainsi que pour toute autre Assemblée convoquée à nouveau, par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour.

Le présent formulaire de procuration, dûment complété et signé par l'actionnaire ou son représentant, doit être adressé à Euroclear Belgium, Issuer Services, par courrier au 1 Bd du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) ou par e-mail à l'adresse ebe.issuer@euroclear.com au plus tard le vendredi 30 mai 2025 à 16h (heure belge). Veuillez noter que le jeudi 29 mai 2025 est un jour férié en Belgique et qu'il est dès lors recommandé aux actionnaires de s'assurer que les documents en question (si envoyés par la poste) parviennent à Euroclear Belgium au plus tard le mercredi 28 mai 2025.

De plus, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent également faire parvenir à Euroclear Belgium, aux mêmes adresses précitées et dans le même délai, une **attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation** dans les comptes duquel ses actions dématérialisées sont détenues, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement pour lequel l'actionnaire a déclaré ci-dessus vouloir participer à l'Assemblée Générale.

Si, en vertu de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, de **nouveaux points et/ou de nouvelles propositions de décisions** sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration et un ordre du jour complété est publié le 21 mai 2025 au plus tard, la Société mettra à disposition des actionnaires **un nouveau formulaire de vote par procuration** complété par les nouveaux points et/ou par les nouvelles propositions de décisions, permettant au mandant de donner au mandataire des instructions de vote spécifiques à ce sujet. En l'absence de nouvelles instructions de vote valablement envoyées à Euroclear Belgium aux adresses précitées avant le 30 mai 2025 à 16h, le mandataire s'abstiendra de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et/ou les nouvelles propositions de décision.

La présente procuration est irrévocable. Elle reste valable (a) pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour et (b) pour les sujets qu'elle couvre, au cas où un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations est publié après l'envoi par l'actionnaire ou son représentant du présent formulaire à l'adresse susvisée.

Les représentants de personnes morales devront fournir les documents prouvant leurs pouvoirs de représentation ou mandats spéciaux en envoyant les documents justificatifs à Euroclear Belgium, aux mêmes adresses précitées et dans le même délai que celui indiqué ci-dessus pour l'envoi de la procuration.

La Société se réserve le droit de ne pas prendre en considération les procurations incorrectement ou insuffisamment remplies.

En votre qualité d'actionnaire, la Société traite des informations vous concernant qui constituent des données à caractère personnel. La Société traitera ces données conformément à l'"Information relative aux données personnelles et à leurs traitements", disponible sur le site de la Société (<https://www.dieterengroup.com>).

Fait à, le 2025.

Nom:

Prénom:

Signature:

Annexe: Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2025